




Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le 
ID : 070-257002584-20220328-2022_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE
ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 28 MARS 2022

Vu l'article Date de la convocation : 21 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 28 mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Emmanuel ARNOULD, Jacqueline COQUARD, Patricia FASSETNET, Martine GAUTHERON, Claudie GAUTHIER, Laurence HERTZ-NINNOLI, Rachida LAOUFI-SABER, Dominique PERILLOUX, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Michel TOURNIER,

Assistaient à la séance en visio :

Isabelle ARNOULD, Martine BAVARD, Dominique DIDIER, Maryline MANTION, Christiane OUDOT, Fanny THIEBAUT,

Etaient excusés :

Vincent BALLOT, Corinne BONNARD, Isabelle BOUCLANS, Marie-Claire FAIVRE, Sophie LARUE BOLIS, Hervé PULICANI, Bertrand REZARD, Didier PIERRE, Sylvie MANIERE

DELIBERATION 2022-21 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CULTURE 70

Culture 70 est un opérateur culturel spécialisé dans le champ des arts vivants, elle conçoit et porte des opérations innovantes de sensibilisation, de transmission et de création. Pôle ressources, l'association apporte un soutien artistique, technique et juridique aux acteurs culturels et aux collectivités territoriales et mène une mission permanente d'information auprès des publics.

Son action s'inscrit en cohérence avec les orientations du projet stratégique Haute-Saône 2020, adopté le 6 mai 2013 par le Conseil départemental, visant à renforcer le rayonnement de l'offre culturelle à l'ensemble des habitants de Haute-Saône.

Culture 70 propose d'apporter un soutien technique à l'EDMT en procédant à l'embauche d'artistes et de techniciens du spectacle vivant lors de leurs prestations publiques, notamment à l'occasion de représentations de l'orchestre symphonique départemental et de concerts dans le cadre de la saison culturelle de la structure.

Culture 70 procédera à l'établissement des contrats et fiches de paies et en effectuera le paiement.

Une facture sera émise à l'encontre de l'EDMT par la suite reprenant le total des dépenses induites (rémunération et frais de déplacement).

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'adhérer à Culture 70**
- **D'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat avec Culture 70**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.